



COMMUNE DE LE TEIL

SESSION
20/12/2021

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Convention de mise à disposition de services avec la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron pour la restauration collective

L'An Deux Mille Vingt et Un, le vingt décembre dans la salle des Fêtes de la Mairie, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents :

MM Bornes, Buard, Chabaud, Diatta, Gaillard, Galiana, Garreau, Gleyze, Griffé, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Valla, Vallon.

Exercice : 29

Présents : 22

Absents : 7

Pour : 29

Abstentions : ...

Contre : ...

Excusé(e)s : Mme Bayle (pouvoir à M. Jouve), M. Boukal (pouvoir à Mme Diatta), M. Chezeau (pouvoir à M. Griffé), M. Dersi (pouvoir à M. Noël), Mme Faure-Pinault (pouvoir à Alain Mazeyrat), Mme Guillot (pouvoir à Mme Mazellier), Mme Tolfo (pouvoir à M. Peverelli).Secrétaire : M. Noël

La Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron a élargi l'exercice de sa compétence restauration collective (restauration scolaire et portage de repas à domicile) aux communes d'Aubignas, Saint-Thomé et Le Teil à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après échange avec la Communauté de communes, et dans l'objectif de mutualiser nos services et assurer le maintien d'un service de proximité, il est proposé la signature d'une convention de mise à disposition de services avec la Communauté de communes.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition de services entre la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron et la Commune de Le Teil ci-annexée.

DONNE pouvoir au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire

Olivier PEVERELLI

